

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/09/18

Dossier complet le :

19/09/18

N° d'enregistrement :

F01118P0218

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier (logements + bureaux + résidence étudiante + école + local d'activité)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS SOGEPROM HABITAT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Rebecca MONGE

Directeur Opérationnel

RCS / SIRET

4 4 4 5 6 2 0 2 9 0 0 0 4 1

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières 39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	La création d'une voirie au centre de l'emprise du projet d'un linéaire d'environ 140m Constructions réalisés pour une surface de plancher de 25 946 m ² : Supérieure à 10 000 m ² et inférieure à 40 000m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond à la construction d'un ensemble immobilier composé de logements, de bureaux, d'une école et d'un local d'activité, sur 25 500 m² SDP, situé au Nord-Ouest du territoire de Cergy. Les emprises du projet sont délimitées par la rue des Gémeaux (nord), l'avenue des béguines (sud), le cours de l'Horloge (est) et l'avenue de la constellation (ouest). La création de la voie nouvelle divise la parcelle, séparant le projet soumis à demande d'un bâtiment tertiaire de 18 000 m² SDP existant et conservé en l'état (hors projet).

Le projet consiste en :

- La démolition du parking existant (591 places) et la réalisation d'environ 850 places de parkings en souterrain et en aérien.
- La construction de 15 249 m² SDP de logements (soit à peu près 240 logements),
- La construction de 5 000 m² SDP de bureaux,
- La construction d'une résidence étudiante de 4 779 m² SDP,
- La réalisation d'une école de 668 m² SDP, en rez de chaussée de la résidence étudiante,
- La réalisation d'un local d'activité de 250 m², en rez de chaussée des logements,
- L'aménagement d'espaces verts sur dalle en jardin et la création d'une voirie d'un linéaire d'environ 140 m.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'opération consistent :

- à développer le parc d'habitation du secteur de la gare RER CERGY SAINT CHRISTOPHE.
- à entreprendre une mutation de l'espace urbain et opérer certaine cohérence entre le pôle de services proposés et les zones habitées.
- à proposer des services d'enseignements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite:

Phase 1 : Réalisation d'une zone de parking provisoire du côté Est du projet

Phase 2 : Création d'une zone de stationnements provisoire pour l'activité tertiaire au centre du projet (places totales)

Phase 3 : Démantèlement de la dalle en béton du parking existant

Phase 4 : Construction de la 1ère tranche du parking souterrain (2ème niveau)

Phase 5 : Mise en service de la 1ère tranche du parking sous-sol et aménagement de l'espace du côté Est du site

Phase 6 : Mise en place d'une voirie au centre de l'emprise desservant les parkings souterrains de l'opération

Phase 7 : Construction de la 2ème tranche du parking souterrain (1er niveau)

Phase 8 : Construction des bâtiments de logements, bureaux, résidence étudiante,...., réalisée de manière conventionnelle (fondations, gros œuvre, finitions, aménagement des abords).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les futurs résidents utiliseront les transports en commun (proximité de la gare Cergy Saint Christophe) pour certains, et pour d'autres leur véhicule pour se déplacer (pour effectuer les mouvements pendulaires domicile-travail).

Les commerces de proximité au sud du site réduisent les besoins pour les autres déplacements, l'accès à pied étant quasi-immédiat.

L'école présentera une attractivité limitée aux abords du site, en raison de sa taille modeste. Les déplacements générés par cette dernière sont principalement pressentis suivant une mobilité douce.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le pétitionnaire déposera une demande de Permis de Construire pour les bâtiments à réaliser.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain.....	30 250 m ²
Surface de plancher.....	25 946 m ² SDP
Nombre de logements.....	Environ 240
Nombre de bâtiments et gabarit maximum.....	9 bâtiment de R+4 à R+6
Parkings souterrains et aériens - Nombre de place de stationnement.....	Environ 850 places
Création de voirie.....	oui (140m linéaire)
Espaces végétalisés privatifs et partagés.....	En dents creuses des bâtis

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

14 avenue des béguines à CERGY
(95).

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 0 2 ' 0 1 " 08E Lat. 4 9 ° 0 3 ' 0 5 " 45N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le projet s'implante entièrement sur le secteur de Cergy.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for response to 4.7.2]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est celle Marais de Boissy-L'aillerie B, à 1,8 km au nord du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de l'arrêté de protection de biotope la plus proche est appelée "Le Bout du Monde" à 17 km, appartenant à la commune d'Epone
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche du secteur d'étude est le PNR du Vexin français, à 1.2 km au nord-est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'avenue des béguines (sud) est classée en infrastructure sonore de catégorie 4. Le fuseau sonore n'est pas large (59,25 m) mais impacte la partie sud de l'emprise du projet (une partie de logement et la résidence étudiante). La voie ferrée située au sud de l'emprise est classée autant qu'une infrastructure ferroviaire de catégorie 3. Son empreinte sonore est de 200 m, mais ne concerne pas le projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site patrimonial remarquable le plus proche est à 540 m au sud-est du projet appartenant au département de Val-d'Oise.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par la présence d'une enveloppe d'alerte de zones humides selon les données recueillies auprès de la DRIEE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cergy est située dans un territoire à risque important d'inondation (débordement lent de l'Oise) approuvé le 5/07/2007. l'emprise du projet n'est pas concernée. Une canalisation d'hydrocarbure passe à environ 100 m du site, mais les prescriptions associées à cette servitude ne concernent pas les emprises du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié dans la base de données des sites et sols pollués BASOL. Historiquement, il ne fait l'objet d'aucune occupation par une activité polluante. Une étude de pollution a été réalisée par SOLER Environnement en novembre 2017. Elle est proposée en annexe volontaire 1. Résultats d'analyses sur sol brut ont mis en évidence l'absence de métaux à des teneurs supérieures au fond géochimique local et la présence ponctuelle de traces en HCT.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'alimentation en Eau Destinée à la Consommation Humaine n'est situé dans un rayon de 1km autour de la zone d'étude (BRGM). Le captage d'eau le plus proche du site est à environ 2.3 km au côté Est. Le projet est inscrit dans aucun des périmètres de protection associés au captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit de Boissy l'ailleurie est le plus proche du projet, à une distance d'environ 1.2 Km au Nord.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de directive d'oiseaux (ZPS) la plus proche est à 22km au sud-est (Sites de Seine-Saint-Denis) La zone de directive d'habitat (ZSC) la plus proche du site est à 20 km au nord-ouest (Coteaux et Boucles de la Seine)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé d'Osny est le plus proche au secteur d'étude. Il se situe à 1.8 km au nord-est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futurs habitants seront alimentés en eau potable à partir du réseau d'adduction existant. Les études de reconnaissance du sous-sol présentées en annexe volontaire 2 mentionnent un toit de nappe situé entre 6.5m et 8m par rapport au TN (analyse ponctuelle du 30/10/2014). Les travaux de terrassement ne seront pas recoupés par une nappe phréatique.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des parkings souterrains engendrera un excédent de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de remanier le site, et notamment l'arasement d'un nombre important de plantations (espèces communes sans réelle richesse écologique). Le projet prévoit parallèlement la plantation de nouvelles essences ornementales. Dans un bilan avant/après, les emprises plantées et arborées seront en léger recul à la livraison du projet par rapport à l'existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Directive d'habitat la plus proche est à environ 20 km du site, nommé "Coteaux et Boucles de la Seine", une entité appartenant à la commune Maude Tour en Vexin. Directive d'oiseaux la plus proche appartient au "Site de Seine-Saint-Denis" de la commune Epinay-Sur-Seine est se trouve à environ de 22 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une canalisation d'hydrocarbure passe à environ 100 m au sud. Le projet est proche de 3 installations classées dont 2 soumises à une autorisation (LOGICOR CLOVER : 564 m). Aucun des trois sites n'est classé SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur admet un aléa retrait-gonflement des argiles faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les résultats d'analyses faites par SOLER ENVIRONNEMENT ont mis en évidence la présence ponctuelle de traces en HCT dans les remblais de surface, à une teneur maximale de 91 mg/kg (inférieures aux critères d'acceptation en ISDI, définis par l'arrêté du 12/12/2014). Aucune source potentielle de pollution, ni d'anomalie dans les sols, n'a été mise en évidence par l'étude. Le risque sanitaire est donc inexistant au droit du site. L'établissement d'un schéma conceptuel n'est pas nécessaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de fonctionnement, les deux parkings souterrains seront en service pour les futurs résidents ainsi que des places de stationnement réservées au fonctionnaire du bureau existant. Les trafics générés seront légèrement plus importants, puisque les activités tertiaires resteront inchangées. Cependant, les trafics générés resteront relativement faibles au vu de la programmation dans cette zone urbaine dense et de la proximité du RER.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La présence de logements et les déplacements quotidiens généreront un apport acoustique, toutefois à modérer. En partie sud du projet (avenue des béguines), certains bâtiments entrent dans le fuseau de bruit de l'infrastructure. Le pétitionnaire mettra en œuvre la protection phonique en respect des réglementations en vigueur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La distance du projet est suffisante pour garantir l'absence notable d'incidences vibratoires (vibrations structurelles et bruit solidien).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet créera une nouvelle source lumineuse notamment pour les espaces communs extérieurs. L'apport reste faible et particulièrement local. A noter que les parkings actuels sont également éclairés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules des futurs résidents seront à même d'engendrer des émissions de polluants atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux rejets appréhendés à ce stade des études : - Les eaux usées seront rejetées dans le collecteur EU à travers la conduite de 300 mm de diamètre située sous la rue des Gémeaux . - Rejets des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'effluents hors eaux pluviales et eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futurs logements engendreront des déchets ménagers qui seront collectés au niveau de bornes d'apport volontaire.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection des Monuments Historiques et en dehors de tout site classé ou inscrit. Il s'intègre dans un contexte déjà urbanisé, qui ne présente pas de sensibilité particulière du point de vue architectural et paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site, déjà urbanisé, accueille actuellement un bâtiment tertiaire et un parking. Le bâtiment tertiaire restera en place. L'espace actuellement à usage de parking accueillera un projet mixte (logements, activités, équipements scolaires, ...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets les plus proches identifiés ces 3 dernières années correspondent :

DRIEE-if:

- au projet de réaménagement du quartier des Majoberts situé dans la ZAC et à 3,2 km au sud-est du secteur étudié (Avis EE-1169-16 du 06/07/16)
- au projet d'extension du centre commercial des Trois Fontaines qui s'inscrit dans la ZAC, situé au sud de projet (Avis EE-1030-12 du 29/06/15)
- au projet d'aménagement de la ZAC Grand centre situé au sud-est du projet à une distance de 3,75 km à vol d'oiseau (Avis EE-980-14 du 12/02/15)

Suivant les données recueillies, le projet n'aura pas d'effet cumulé avec les projets connexes pour lesquels un avis de l'Autorité Environnementale a été remis.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de prendre en compte les enjeux environnementaux, la SAS SOGEPROM HABITAT a pris l'initiative de réaliser:

- Une mission géotechnique préalable aux études, permettant de définir les propriétés conceptuels des fondations et planchers notamment,
- Un diagnostic environnemental du milieu souterrain préalable à la demande d'examen au cas par cas, présentant également une analyse ponctuelle du niveau de la nappe permettant d'estimer une possible réalisation des sous-sol sans prélèvement d'eau en phase chantier,

Cette étude permet de rejeter la présence de source de pollution dans les sols et ses abords et affirmer qu'aucun risque sanitaire limitant à l'aménagement futur n'existe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas en mesure d'impacter significativement l'environnement et la santé humaine des populations voisines. Le risque sanitaire n'est pas avéré pour l'aménagement futur.

Cependant, la SAS SOGEPROM HABITAT s'est déjà engagée dans la démarche environnementale (confort acoustique, recensement d'espèces arborées sur site, etc...).

Nous estimons donc que le projet de construction ne nécessite pas une étude d'impact environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire 1 : diagnostic environnemental préliminaire, Annexe volontaire 2 : Etude géotechnique.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris la Défense

le,

12/09/2018

Signature





Figure 2: Localisation du Projet



Figure 3 : Localisation des prises de vue



Photographie 1 : Parking public



Photographie 2 : Avenue des Béguines vers l'Est



Photographie 3 : Carrefour avenue de la constellation- avenue des Béguines (1)



Photographie 4 : Carrefour avenue de la constellation - avenue des Béguines (2)



Photographie 5 : Avenue de la constellation vers le Nord (1)



Photographie 6 : Petite résidence au sud-ouest du site



Photographie 7 : Avenue de la constellation vers le Nord (2)



Photographie 8 : Rue des Gémeaux vers l'Est (1)



Photographie 9 : Résidence nouvelle au nord-ouest du site



Photographie 10 : Parking du site vu du nord-ouest



Photographie 11 : Avenue de la constellation vers le sud



Photographie 12 : Carrefour Avenue de la constellation – RD14 (1)



Photographie 13 : Carrefour Avenue de la constellation – RD14 (2)



Photographie 14 : RD14 vers l'est



Photographie 15 : Résidence donnant sur la RD14



Photographie 16 : Parking de la mairie de Cergy



Photographie 17 : Mairie de Cergy vue du nord-ouest



Photographie 18 : RD14 prise du nord-est de la mairie



Photographie 19 : Parc et esplanade de la Mairie de Cergy (1)



Photographie 20 : Parc et esplanade de la Mairie de Cergy (2)



Photographie 21 : Esplanade de la Mairie de Cergy vers le Sud



Photographie 22 : Esplanade de la Mairie de Cergy vers le Nord



Photographie 23 : Site vu du nord-est (1)



Photographie 24 : Rue des Gémeaux vers l'Est (2)



Photographie 25 : Rue des Gémeaux vers l'ouest



Photographie 26 : Cours de l'Horloge vers le sud



Photographie 27 : Le site vu du nord-est (2)



Photographie 28 : Cours de l'Horloge vers le nord



Photographie 29 : Avenue des Béguines au sud-est du site



Photographie 30 : Avenue des Béguines au sud-ouest du site (1)



Photographie 31 : Secteur résidentiel, commerces et gare RER au sud du site



Photographie 32 : Entrée nord du site



Photographie 33 : Avenue des Béguines au sud-ouest du site (2)



Photographie 34 : Entrée sud du site

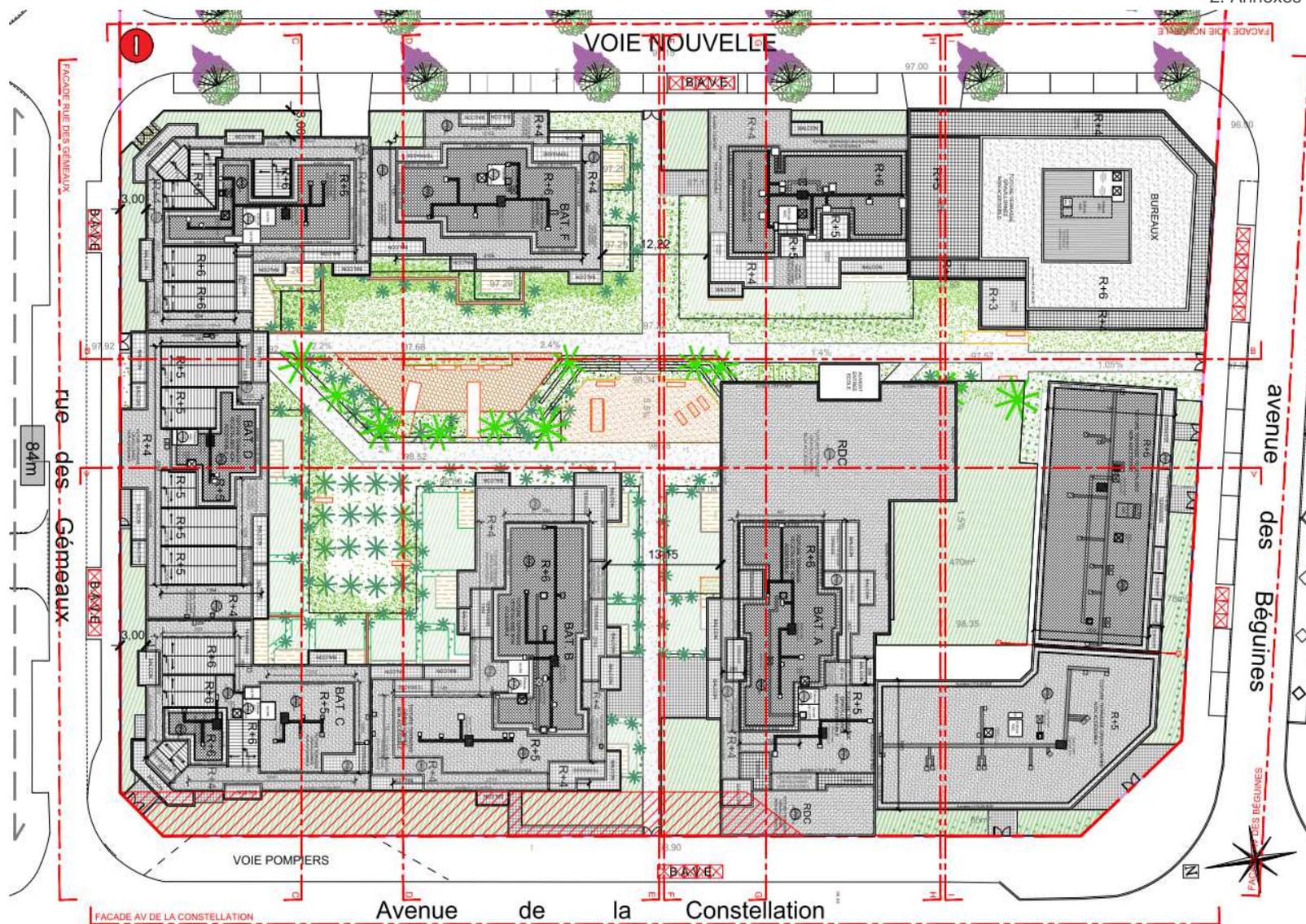


Figure 4 : Plan masse de l'opération.



Figure 5 : Plan des parkings au R-1

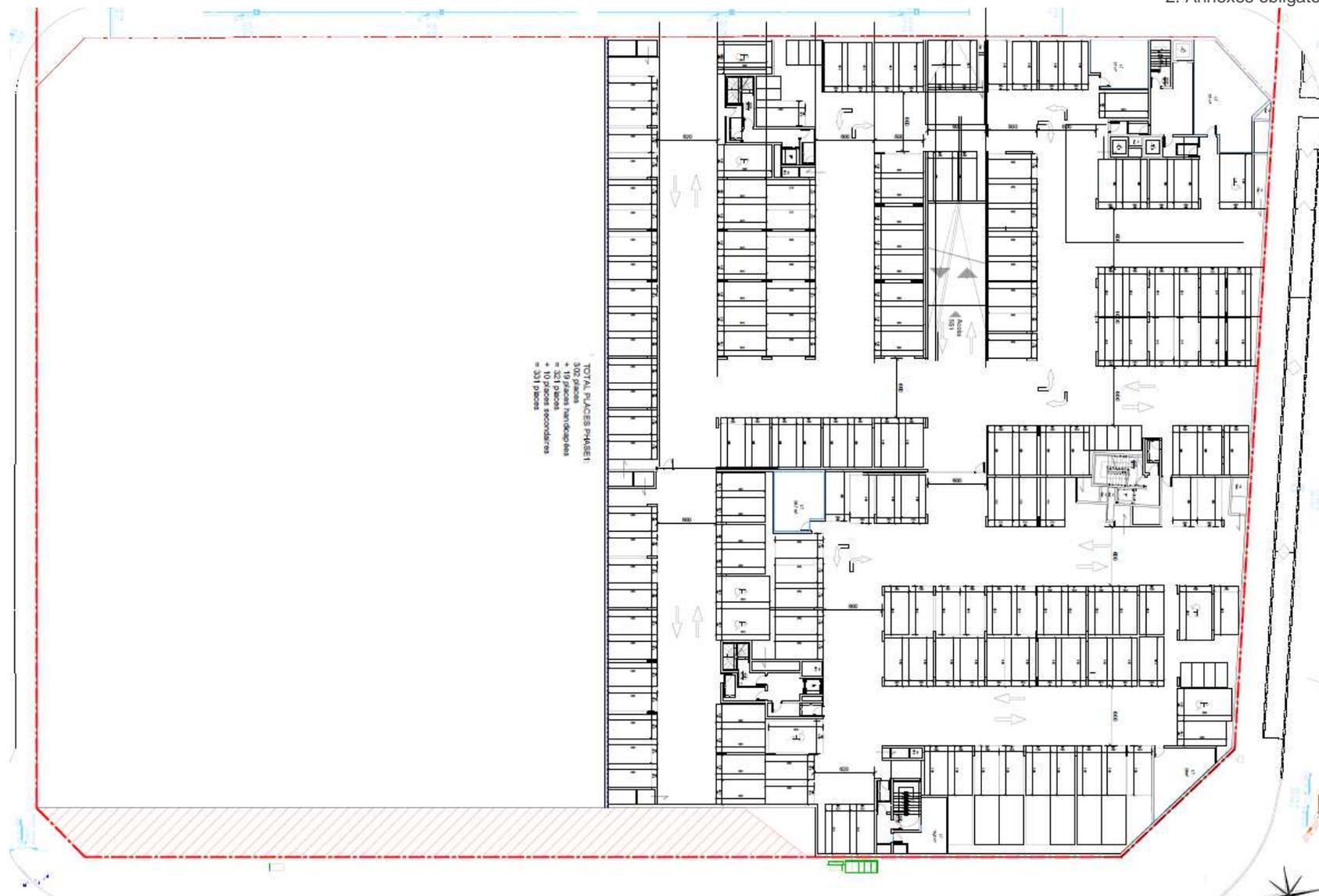


Figure 6 : Plan des parkings au R-2



Figure 8 : Abords du projet

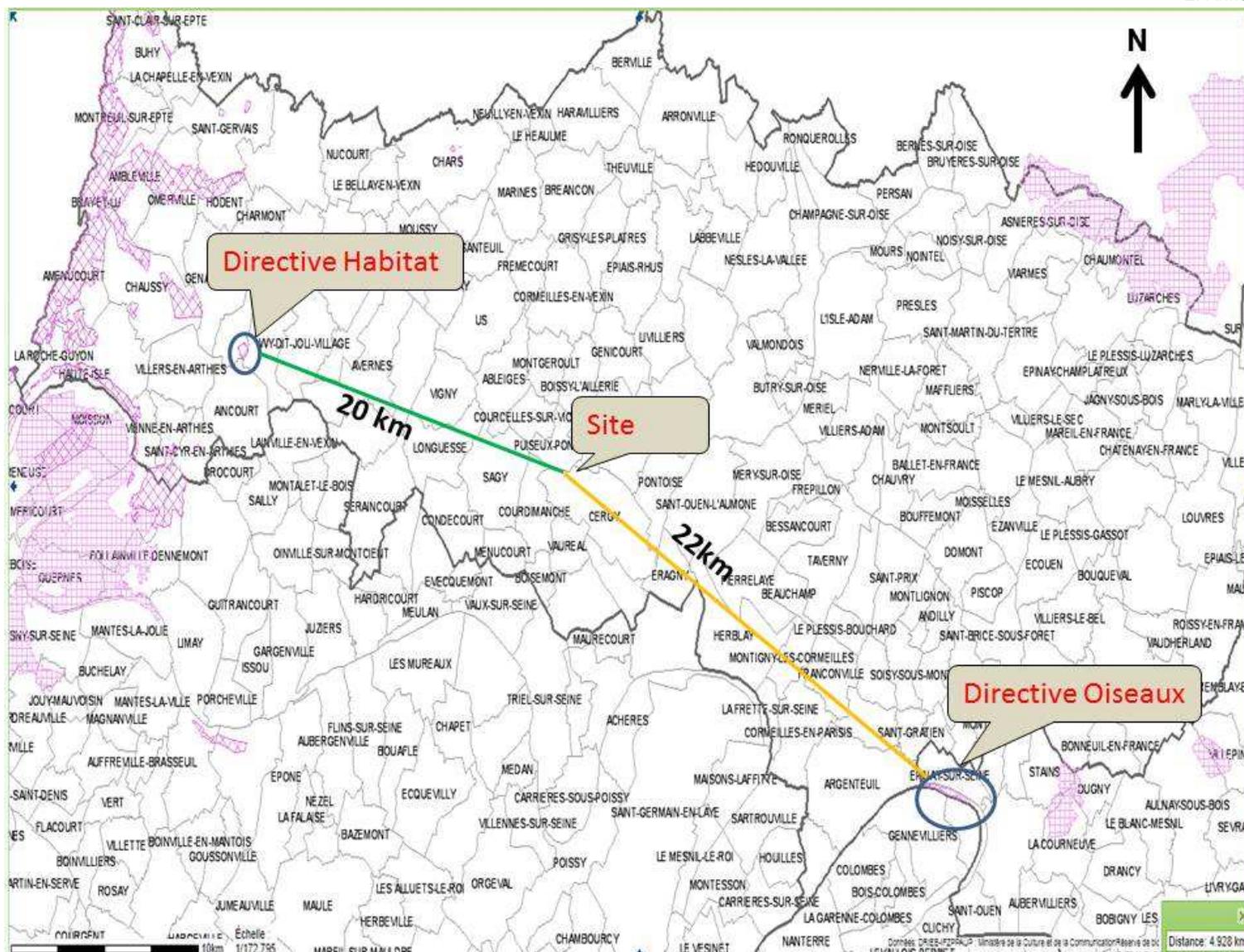


Figure 9: Positionnement du projet par rapport au réseau NATURA 2000